

COMMUNIQUE

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation rappelle que, depuis l'année dernière, les demandes de bourse étrangères ou d'aide pour des études hors du Sénégal se font en ligne sur le site www.campusen.sn selon les modalités particulières précisées sur ce site.

Aucun dossier physique ne sera reçu au niveau des services du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Cordialement.